

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 54 par les mots :

« pour les médicaments faisant l'objet d'un cadre de prescription compassionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.